



**DOSSIER SPECIFIQUE DE DEMANDE D'EQUIVALENCE de DIPLOME
DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif » mention « VOL A MOTEUR »**

Identification du demandeur :

Madame - Monsieur (cocher la case correspondante)

Prénoms :

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Date et Lieu de naissance : à :

Adresse personnelle :

Code postal, Ville :

Téléphone :

Email :

Demande formulée :

Diplôme visé : DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif » mention « vol à moteur »

RAPPEL REGLEMENTAIRE

- Arrêté du 23 juin 2014 portant création de la mention « vol à moteur » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif »
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029238590>

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Cette déclaration est à remplir obligatoirement pour que votre demande soit recevable

Je soussigné(e),..... ,
déclare sur l'honneur que toutes les informations et attestations fournies sont exactes et que le présent dossier relatif à la demande d'équivalence de diplôme à diplôme dans le domaine du sport est transmis à la DRAJES Occitanie, quel que soit mon lieu de résidence en France.

Fait à : le :

Signature

PIECES A FOURNIR

Obligatoirement avec le dossier de demande d'équivalence de diplôme à diplôme pour que la demande soit recevable

- Photocopie de la licence de pilote où figure la qualification FI(A)
- Photocopie de l'authentification de la licence FI éditée par le candidat depuis le portail (<https://sigebelext.aviation-civile.gouv.fr/sigebelext/dga/licenceverification.htm>) d'authentification des licences Part- FCL de la DGAC.
- Photocopie d'une pièce d'identité recto-verso, passeport ou carte de séjour en cours de validité,
- Une enveloppe dos cartonné au format A4 affranchie d'un unique timbre vignette pour un envoi de 50g d'une valeur d'environ 7,45€ sur laquelle : au recto (partie affranchie) vous indiquez le nom de naissance suivi de votre nom d'usage, prénom et adresse du candidat et apposez la vignette du RAR et au verso vous collez l'imprimé autocollant « RECOMMANDE AVEC AVIS DE RECEPTION » (à retirer dans un bureau de La Poste) et rempli très lisiblement.

Votre dossier accompagné des pièces à fournir est à adresser à :

DRAJES Occitanie – Site de Montpellier
A l'attention de Mme GAVOIS
190 avenue du Père Soulas – CS 24212
34094 MONTPELLIER CEDEX 5

Ou par mail :

ce.drajes.vae@region-academique-occitanie.fr

(sauf enveloppe à envoyer à l'adresse ci-dessus)

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques ». Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (code pénal, art.441-1). Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende » (code pénal art.441-6). »